

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N° CD520

présenté par
Mme Maillart-Méhaignerie, rapporteure
à l'amendement n° CD|241 (Rect) de Mme Le Feur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

A la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

"le ministre chargé de l'agriculture",

les mots :

"les ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à associer le ministre chargé de l'environnement à la procédure de nomination des membres du collège des personnalités qualifiées.